

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ENQUETE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources « Bessias » et « Montourat » situées sur la commune de Le Crestet et de la source « Bois de Monteil » située sur la commune de Lamastre ainsi qu'à l'institution d'une servitude de passage permettant l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de captage

ENQUETE PARCELLAIRE

Relative à la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à ces travaux pour les sources « Bessias » et « Bois de Monteil »

AVIS

LE MAIRE,

A l'honneur d'informer le public que, conformément aux arrêtés du Préfet de l'Ardèche n°07-2022-05-10-00003, n° 07-2022-05-10-0004 en date du 10 mai 2022 ; n°07-2022-05-16-00004, n°07-2022-05-16-00005 et n°07-2022-05-16-00006 en date du 16 mai 2022, l'ouverture de plusieurs enquêtes publiques et de plusieurs enquêtes parcellaires a été ordonnée. Ces enquêtes concernent la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection autour du captage des sources "Bessias" et « Montourat », située sur la commune de Le Crestet et de la source « Bois de Monteil » située sur la commune de Lamastre.
ainsi que l'institution d'une servitude de passage permettant l'exécution des travaux, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de captage
ainsi que la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à ces travaux

Les projets ci-dessus avec les pièces à l'appui seront déposés en mairie de Le Crestet pendant 22 jours, **du 16 juin 2022 au 7 juillet 2022 inclus** afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et aux jours où le commissaire enquêteur recevra le public.

Le dossier d'enquête sera accessible sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche, à l'adresse <https://www.ardecche.gouv.fr/> à la rubrique : Publication / Annonces & Avis / Enquêtes publiques / captage Bessias à Le Crestet / captage Montourat à Le Crestet/ Captage Bois de Monteil à Lamastre, pendant la durée de l'enquête publique.

Un commissaire enquêteur, désigné à cet effet dans les arrêtés susvisés, recevra en mairie de Le Crestet (Ardèche) les observations qui pourraient être faites sur les dits projets :

En mairie de Le Crestet :

- le 16 juin 2022 de 14h à 18h,
- le 7 juillet 2022 de 14h à 18h.

En mairie de Lamastre :

- le 20 juin 2022 de 13h30 à 17h,
- le 4 juillet 2022 de 9h à 12h.

Les observations pourront également être faites soit sur les registres prévus à cet effet et déposés en mairies Le Crestet et Lamastre, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Le Crestet, siège de l'enquête, soit à l'adresse courriel suivante : enquetepubliquelecrestet07@gmail.com

A Lamastre, le 31/05/2022

Le Maire,

Cachet de la mairie :



Jean-Paul VALLON